

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

**ALERTE N° 16 CONCERNANT GECINA**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*

✂

**GECINA**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 23 AVRIL 2020**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 13 : Nomination de censeur**

**Analyse**

On peut regretter que soit proposée aux actionnaires sans justification la nomination d'un censeur, les censeurs siégeant au conseil sans pouvoir de décision ni responsabilités.

**Référence**

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre II-D-4

*La présence de censeurs au conseil doit rester exceptionnelle, et faire l'objet de justifications précises à l'égard des actionnaires préalablement à l'assemblée générale.*

- RESOLUTION 20 : Modification statutaire

**Analyse**

La résolution propose de réduire le délai de déclaration des franchissements de seuils statutaires de 5 à 4 jours, ce qui n'est pas favorable aux intérêts des actionnaires. Par ailleurs le fait de faire passer le seuil de déclaration de 1% à 2% s'accompagne de l'introduction de tout multiple de 0,5% au-delà. La résolution renforce ce qui pourrait être assimilé à un dispositif destiné à contrer une prise de contrôle,

**Référence**

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre I C 1

*L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.*

- RESOLUTION 26 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

**Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

**Référence**

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :  
Titre I-C 1-2 (b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 27 : Option de sur allocation (green-shoe)

**Analyse**

La résolution 27 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 26 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

**Référence**

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :  
Titre I-C 1) 1-2 (b)

*L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.*

## GOUVERNANCE

### 1. Composition du conseil de GECINA

Le conseil d'administration de GECINA comportera, à l'issue de l'assemblée générale 64% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Na t	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Jérôme Brunel		Libre d'intérêts	-	M	65	FR	Nouveau	2024	0	1			
	Bernard Carayon	Président	Libre d'intérêts	100%	M	70	FR	3	2022	0	1			
	Méka Brunel	Dirigeant	Non-libre d'intérêts	100%	F	63	FR	6	2022	1	0			
<input checked="" type="checkbox"/>	Claude Gendron	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	68	CA	6	2024	0	1	M	M	M
	Ivanhoé Cambridge Inc. Représentée par Sylvain Fortier	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	86%	M	54	CA	4	2021	0	1			
	Predica représentée par Jean-Jacques Duchamp	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	65	FR	18	2023	0	3	M		
	Dominique Dudan-Deloche de Noyelle		Libre d'intérêts	100%	F	66	FR	5	2023	0	3	M		
	Laurence Danon		Libre d'intérêts	100%	F	64	FR	3	2021	0	4	M	M	M
	Gabrielle Gauthey		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	2	2022	0	1	P		
	Jacques-Yves Nicol		Libre d'intérêts	100%	M	69	FR	10	2022	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Inès Reinmann		Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	8	2024	0	2	M	P	P

### 2. Spécificités

La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET